

## MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LAMBERT

509, Route du 5<sup>e</sup>-au-8<sup>e</sup>-Rang

Des Méloizes QC J0Z 1V0

Tél. : 819 788-2491

Télec. : 819 788-2492

### BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE

## *BREF RÉSUMÉ DE CE QUI SE PASSE AU SEIN DE VOTRE MUNICIPALITÉ*

### OUVERTURE DES COURS – SAISON HIVERNALE 2022-2023

La Municipalité de la paroisse de Saint-Lambert demande **des soumissions à prix forfaitaires** pour l'entretien d'hiver, saison 2022-2023, de la cour des immeubles suivants :

- Édifice municipale "école ». L'entretien d'hiver devra être fait sur la longueur de l'édifice côté Sud à côté Est incluant la partie asphaltée donnant accès à la porte 509.
- Station de pompage
- Station de pompage – Marais filtrant
- Cours du garage municipal (sur demande)

L'entretien des cours devra être fait dès la première accumulation de neige, soit 5 centimètres.

L'entretien d'hiver devra toujours être fait lorsque 5 centimètres de neige seront accumulés.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur soumission sous enveloppe cachetée avec mention "**Soumission pour entretien d'hiver**" au bureau de la Municipalité, au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2022, à 15 h 00. Bien vouloir spécifier, au contenu de la soumission, la machinerie à être utilisée pour ledit entretien.

Ouverture des soumissions : mardi le 1<sup>er</sup> novembre 2022, à 18h45 en la salle du conseil sis au 509, route du 5<sup>e</sup> au 8<sup>e</sup> Rang, Des Méloizes.

La Municipalité de la paroisse de Saint-Lambert ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Les soumissions dont la soumission sera retenue **devront, avant le début du contrat d'entretien, être détenteur d'une assurance responsabilité civile au montant d'un million.**

### TAXES « ANNÉE 2022 »

Dernier versement du compte de taxes « Année 2022 » **est échu depuis le 19 septembre 2022.**

### DEMANDE DE PERMIS

Obligation de demander un permis auprès de la Municipalité lorsque vous désirez :

- Faire une nouvelle construction ou un agrandissement de superficie d'une bâtisse existante.
- Faire des rénovations dont la valeur dépasse 2500\$ (matériaux + main d'œuvre).

Vous pouvez rejoindre l'inspecteur municipal **M. Jean-Guy Hébert au : 819 333-7671**

## RAPPORT FINANCIER « ANNÉE 2021 »

### REVENUS DE FONCTIONNEMENT :

Taxes	138 363
Compensations tenant lieu de taxes	10 577
Transferts	172 844
Services rendus ( services de corporations et revenus de loyers)	36 026
Imposition de droits (mutations), amendes et pénalités	3 297
Autres (revenus secteur forêts)	<u>63 936</u>
	425 043

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Administration générale	125 012
Sécurité publique	
Police	5 594
Sécurité incendie	10 572
Autres	817
Transport	
Réseau routier	63 619
Hygiène du milieu	
Eau et égout	98 025
Matières résiduelles	24 831
Aménagement, urbanisme et développement	
Aménagement, urbanisme et zonage	3 634
Autres (frais liés au secteur forêt)	39 033
Loisirs et culture	23 085
Frais de financement	<u>19 025</u>
	413 247
Surplus de l'année avant investissement	11 796
Dépenses d'investissement (Agence 911)	895
Surplus net de l'année	10 901

## RAPPORT BUDGÉTAIRE EN DATE DU 31 AOÛT 2022 ET COMPARATIF 2021

	2021/08/31	2022/08/31
Taxes	137 294	137 716
Paiements tenant lieu de taxes	10 577	10 565
Services rendus	14 337	22 742
Imposition des droits	1 695	1 475
Intérêts	2 769	1 959
Autres revenus	112	283
Transferts	<u>143 423</u>	<u>161 831</u>
Total revenus	310 207	336 571
Administration générale	67 908	82 662
Sécurité publique	6 481	6 833
Transport	30 961	33 802
Hygiène du milieu	36 675	38 222
Aménagement, urbanisme, développement	2 551	2 845
Loisirs et culture	7 579	10 352
Frais de financement	<u>8 274</u>	<u>7 092</u>
Total dépenses	160 429	181 808

Le conseil municipal de la paroisse de Saint-Lambert a proclamé le 31 octobre (date fixée au calendrier), entre 16 heures et 20 heures, journée officielle pour célébrer l'Halloween (cueillette de bonbon porte-à-porte).



PROCHAIN RENDEZ-VOUS

# Party Halloween

Au profit des festivités du 100<sup>e</sup>

Samedi 29 octobre 2022

Salle municipale de St-Lambert  
Ouverture des portes à 19h30

ENTRÉE GRATUITE  
PRIX DE PARTICIPATION POUR  
LES GENS COSTUMÉS

Soirée musique et danse  
animée par Kaven Godbout

**AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC**

**CONCERNANT LA DEUXIÈME ANNÉE D'APPLICATION  
DU RÔLE TRIENNAL**

**Rôle d'évaluation de la municipalité de la paroisse de Saint-Lambert**

**AVIS PUBLIC**, est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de la paroisse de Saint-Lambert sera, en 2023, en vigueur pour son deuxième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions législatives applicables, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé:

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC)  
D'ABITIBI-OUEST  
11 5<sup>e</sup> Avenue Est  
LA SARRE (Québec) J9Z 1K7

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 09-1997 de la MRC d'Abitibi-Ouest et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à Saint-Lambert, le 27 septembre 2022.

---

Nathalie Morin, directrice-générale  
Pour la Municipalité de la  
Paroisse de Saint-Lambert

28 septembre 2022

Nathalie Morin D.g.